

1

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 9 MARS 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTÉS : Mme Dominique BERGEROT représentée par M. Didier QUENTIN
Mme Florence DEAU représentée par M. René-Luc CHABASSE

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs, accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE

- des débats d'orientation budgétaire 2015, présentés par Monsieur Philippe CAU, Adjoint en charge des affaires financières :

BUDGET PRINCIPAL

INSCRIPTIONS NOUVELLES 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – DEPENSES

➤ **Evolution 2015/2014**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2015 devraient se situer aux alentours de 35 287 000 €, contre 35 614 000 € au budget primitif 2014, soit une diminution globale de 0,92 %.

A noter que cette réduction des dépenses tient compte de la reprise des résultats du Centre Equestre pour un montant d'environ 400 000 €.

En neutralisant la reprise du déficit du Centre Equestre, les dépenses réelles reculent de 2,04 %.

➤ Remboursement de la dette

L'annuité de la dette 2015, capital et intérêts confondus, s'élèverait à 7 716 000 € (hors remboursement de la dette de l'eau), contre 7 665 000 € réalisé en 2014.

Cette annuité 2015 tient compte des éléments suivants :

- la « provision » d'un taux de 7 % pour le « prêt toxique », pour lequel un contentieux est en cours auprès du TGI de Nanterre
- une parité Euro/Franc Suisse estimée à 1,05

Ces deux éléments représentent une somme supplémentaire de 690 000 € par rapport aux conditions initiales de ces prêts (306 000 € pour le « prêt toxique » et 384 000 € pour les prêts libellés en francs suisses).

➤ Frais de personnel

Les frais de personnel, évalués à 18 148 000 €, progressent de 274 000 € par rapport aux dépenses réalisées en 2014, soit une augmentation de 1,53 %.

Cette augmentation tient compte :

- du déroulement de carrière du personnel
- de l'évolution du taux de la contribution CNRACL
- de l'organisation des élections départementales

➤ Autres dépenses

Les charges courantes de fonctionnement diminuent de 3,27 %, par rapport au budget primitif 2014. (Cette diminution tient compte de l'engagement de la municipalité, de réduire de 5% les dépenses « compressibles » liées au fonctionnement des services).

L'enveloppe allouée aux diverses associations est en recul de 371 000 € par rapport au budget primitif 2014 (principalement, suite à l'annulation du Jumping International 2015 par la SOMECOB, et au fait que le Rêve d'Icare n'a pas lieu cette année).

Pour tenir compte de la conjoncture actuelle, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) augmente de 10 %.

II – RECETTES

➤ Dotation globale de fonctionnement

La recette afférente à la Dotation Globale de Fonctionnement 2015 devrait s'élever à 4 880 000 €, soit une diminution de 14 % par rapport au montant encaissé en 2014 (sur les deux dernières années 2014/2015, la commune aura perdu plus de 1 100 000 €).

➤ Recettes à caractère fiscal

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- taxe additionnelle aux droits de mutation (en retrait de 7,5% par rapport au montant encaissé en 2014, pour tenir compte du volume des transactions en baisse significative)	1 200 000 €
- taxe sur l'électricité	630 000 €
- taxe locale sur la publicité extérieure	220 000 €

Elles sont en diminution de 9,77 % par rapport au budget primitif 2014

➤ Casino

Le total des recettes provenant du casino est estimé à 2 351 000 €
Ce total se décompose comme suit :

- prélèvement communal	1 392 000 €
- reversement par l'Etat d'une partie du prélèvement progressif	480 000 €
- prélèvement sur les jeux de cercle	70 000 €
- participation à l'effort artistique et culturel	235 000 €
- loyer	174 000 €

Le prélèvement casino est estimé en baisse de l'ordre de 100 000 € par rapport au montant encaissé en 2014, soit environ une baisse de 5%.

➤ Dotations de compensation

Les dotations de compensation s'élèvent à 2 172 000 € et se décomposent comme suit :

- dotation de compensation de la Taxe Professionnelle versée par l'Agglomération Royan Atlantique :	1 673 000 €
- compensation par l'Etat des exonérations sur la fiscalité directe locale :	500 000 €
(A noter, qu'entre 2010 et 2014, la compensation par l'Etat de l'exonération de taxe foncière, est en recul de plus de 100 000 €).	

Elles sont en recul de 2,60 % par rapport au budget primitif 2014.

➤ Autres recettes

Les principales recettes peuvent être évaluées comme suit :

- revenus des immeubles	2 175 000 €
- produits des services	1 557 000 €
- remboursement par le CAREL du personnel mis à disposition	628 000 €
- droits de place sur le domaine public	1 179 000 €

Elles sont en diminution de 1,49 % par rapport au budget primitif 2014.

➤ Impôts directs locaux

Pour 2015, l'actualisation des bases (valeurs locatives cadastrales) par l'Etat est fixée à 0,9 %.
Pour la sixième année consécutive, les taux communaux de taxe d'habitation et de taxe foncière, sont maintenus à leur valeur 2009.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient se situer à 38 665 000 €, soit une diminution de 1,83 % par rapport aux recettes réelles du budget primitif 2014.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I – RECETTES

➤ Principales recettes

Les principales recettes s'établissent comme suit :

- FCTVA	1 000 000 €
- Taxes d'aménagement	150 000 €
- Amendes de police	130 000 €
- Subventions	710 000 €
(dont 666 000 € pour la restauration de l'église Notre Dame)	
- Amortissements	1 282 000 €
soit un total d'environ 3 272 000 €	

Il est également prévu la réalisation d'un emprunt de 4 000 000 €

Conformément à la politique initiée en 2009, reconduite en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, 2015 serait confortée par un désendettement de 800 000 € (hors travaux réalisés pour la régie du Golf et du Port).

II – DEPENSES

Il est notamment prévu :

Une enveloppe d'investissement de l'ordre de 7 255 000 € a été dégagée dont :

- 3 520 000 € pour les travaux de bâtiments (dont église Notre Dame, écoles, banque alimentaire et DOJO, extension du restaurant du Golf,.....).
- 2 935 000 € pour les travaux V.R.D (dont l'aménagement de la place Charles de Gaulle, plan trottoirs, parking gare intermodale,.....)
- 800 000 € pour le renouvellement des véhicules, du matériel, du mobilier et l'acquisition de logiciels.

EXCEDENTS ET RESTES A REALISER

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement se situe à 2 496 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement se situe à 1 180 000 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé se situe à 4 033 000 €

Les restes à réaliser en dépenses sont de 7 163 000 € et de 1 949 000 € en recettes.

BUDGET CAMPING MUNICIPAL**INSCRIPTIONS NOUVELLES 2015****SECTION DE FONCTIONNEMENT****I – DEPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2015 devraient se situer aux alentours de 121 000 €.

Les principales dépenses sont :

- Les salaires et charges : 84 000 €
- Les fluides (eau et électricité) : 11 000 €
- Taxe de séjour : 8 000 €

II – RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2015 devraient se situer aux alentours de 138 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les amortissements de 2015 et la reprise de l'excédent 2014, permettront des travaux d'aménagement d'un montant d'environ 8 800 €

EXCEDENT**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le déficit de fonctionnement devrait se situer à 12 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent d'investissement devrait se situer à 4 000 €

DÉCIDE

- de fixer à 89 044,56 € (quatre vingt neuf mille quarante quatre euros cinquante six centimes) le montant de la contribution forfaitaire de la Commune de ROYAN à verser pour l'année scolaire 2014/2015 aux classes élémentaires de l'Ecole Sainte-Marie/Saint-Jean-Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat,
- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2015.

- de fixer à 53 751,60 € (cinquante trois mille sept cent cinquante et un euros soixante centimes)⁶ le montant de la contribution forfaitaire de la Commune de ROYAN, à verser pour l'année scolaire 2014/2015 aux classes maternelles de l'Ecole Sainte-Marie/Saint-Jean-Baptiste, sous réserve des charges afférentes au personnel enseignant, rémunéré directement par l'Etat,
- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2015.

. d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

Article 6574 - Fonction 30

- o DIVERTIMENTO + 21 000,00 €

Article 6574 - Fonction 40

- o AERO CLUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE + 8 250,00 €
- o MODEL CLUB COTE DE BEAUTE + 10 000,00 €

Article 6574 – Fonction 520

- o AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN + 13 000,00 €

- d'attribuer une subvention de 23.850 € (vingt-trois mille huit cent cinquante euros) à l'Association « ROYAN 2 », pour l'année 2015.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « ROYAN 2 ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année 2015.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'échanger sans soulte une partie de la parcelle cadastrée section BK N° 19 d'une superficie de 1 249 m² contre une partie de la parcelle cadastrée section BK N° 20 d'une surface identique, appartenant à Monsieur Cédric CURAUDEAU, sous réserve de bornage, en vue de la réalisation du projet d'extension du cimetière Monperrier,
- de passer en la forme administrative pour ledit échange,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte à venir, ainsi que les actes nécessaires à la réalisation de l'opération, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification en tant qu'officier public,
- de confier le bornage à Monsieur Bruno GUINARD, géomètre-expert foncier, sis Espace Géografico, 37 rue de la Manche à ROYAN ; les frais étant pris en charge par la Ville de ROYAN,
- d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.

- d'approuver le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence « eau potable » par la commune de ROYAN à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le procès-verbal de mise à disposition, sous réserve d'une délibération concordante du conseil communautaire de la CARA approuvant le contenu de celui-ci.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- de solliciter de Madame la Préfète, le classement de l'Office Municipal du Tourisme de Royan en catégorie 1.

- de verser, à compter du 16 février 2015, à Monsieur Jean-Paul CLECH, une indemnité forfaitaire mensuelle d'un montant brut de cinq cents euros, en contrepartie de la mission exercée comme liquidateur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Équestre de Royan". Le versement prendra fin à la dissolution de la régie.

- dans le cadre du dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie des sélections professionnelles, d'ouvrir les postes suivants :
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture
- de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime l'organisation de ces sélections professionnelles.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'organisation des commissions de sélections professionnelles par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

